



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

BUDGET 2007-2008 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Présenté dans le cadre des consultations pré-budgétaires
au Ministère des finances du Québec

12 février 2007

555, boul. René-Lévesque Ouest
19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226
■
fccq.ca



Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau d'affaires au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Mission

Promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.

Table des matières

1.	Introduction : investir pour l'avenir	4
2.	Les infrastructures : un facteur essentiel de productivité	6
3.	Le potentiel énergétique du Québec est au cœur de nombreux enjeux	9
4.	La fiscalité des entreprises	11
5.	Favoriser la réalisation et la valorisation des projets porteurs en termes de développement économique	14
6.	Conclusion	17

1. Introduction : investir pour l'avenir

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) remercie le ministère des finances du gouvernement du Québec de faire entendre la voix de ses membres sur les finances publiques de la province.

La FCCQ place au cœur de sa mission le développement économique du Québec. Chaque année, dans le cadre des consultations pré-budgétaires, les recommandations de la FCCQ sont centrées sur l'importance de favoriser la capacité de notre économie à croître et à faire du Québec un Québec gagnant, c'est à dire un Québec qui s'offre les moyens de ses ambitions et relèvent les défis économiques, sociaux et environnementaux de notre époque.

En mars 2006, la FCCQ, appuyée de sa vision économique *Pour un Québec gagnant*, suggérait au gouvernement, dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2006-2007, à miser sur la croissance économique pour sortir de l'impasse budgétaire. Cette orientation générale, avec les implications sous-jacentes sur les politiques budgétaires et monétaires, est toujours en vigueur aujourd'hui :

1. D'abord, parce que la restructuration industrielle mondiale n'est qu'amorcée et va continuer de resserrer le jeu concurrentiel au cours des prochaines années. Ainsi, ne pas fermement prendre en main notre compétitivité et notre croissance économique revient à céder la place à une transition démographique délicate, à la baisse du niveau de vie des québécois, à l'amaigrissement de notre potentiel économique, à l'augmentation de la dette publique et finalement à une compétitivité fiscale toujours déficiente. **Ainsi, nous pensons que les gouvernements doivent calibrer leurs politiques sur l'impératif de la croissance économique.**
2. Ensuite, parce qu'étant donné la structure actuelle de l'appareil gouvernemental et du financement des services publics, nous pensons que le dynamisme et la croissance économique du Québec constituent l'essentiel des leviers qui permettront à termes d'augmenter les revenus de l'État, de limiter les besoins de financement et de maintenir la qualité des services de santé, des services sociaux et d'éducation. **Sans une modernisation plus franche des services publics, la vitalité de notre économie est la seule issue qui permettra de retenir les pressions à la hausse des dépenses publiques et de desserrer l'impasse qui caractérise actuellement le budget provincial.**

Cela dit, que ce soit pour la politique énergétique, la stratégie de développement de l'industrie aéronautique, la stratégie gouvernementale de développement économique *l'Avantage québécois*, la politique internationale du Québec, la toute récente stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation ou encore la politique nationale de la ruralité, la FCCQ a bien noté au cours des derniers mois la convergence du gouvernement dans la reconnaissance des enjeux économiques retenus par le réseau des chambres de commerce. Bien que la réalité des entreprises et l'agressivité de la concurrence internationale invitent à des mesures moins timides que celles que nous saluons, nous encourageons le gouvernement à poursuivre dans cette voie.

Les prévisions économiques de la FCCQ pour 2007 rejoignent le consensus des économistes autour d'une croissance économique particulièrement molle au Québec. **Cela dit, la lecture de la FCCQ place davantage les risques conjoncturels de notre économie autour de la faiblesse de l'investissement sur le territoire québécois, plutôt que sur la confiance des consommateurs américains.** Nous nous trouvons en effet dans un contexte où l'investissement des entreprises et l'investissement public doivent prendre le relais de l'investissement résidentiel. Le ramollissement attendu au sud de la frontière aura certes un impact sur la croissance du Québec. Cependant, bonne ou mauvaise conjoncture, le dynamisme économique du Québec est aujourd'hui davantage confronté à la restructuration de l'industrie mondiale qu'aux conditions présentes de l'économie américaine. **La croissance et la compétitivité de notre économie dépend de la capacité des systèmes de production québécois à s'ajuster rapidement à l'évolution des règles du jeu concurrentiel.**

Les recommandations de la FCCQ sont ainsi tournées cette année autour de l'urgence pour le Québec d'entrer dans une véritable dynamique de l'investissement, qu'il soit public ou privé, et de franchement orienter son prochain budget vers les objectifs de création de richesse.

D'abord, la FCCQ invite le gouvernement à remédier au déficit des infrastructures ainsi qu'aux hésitations quant à leur financement. Au-delà d'une réponse à des besoins essentiels, les infrastructures publiques jouent un rôle fondamental dans une recherche de gains de productivité.

Ensuite, la question de notre potentiel énergétique est également abordée. Que ce soit pour une sécurité énergétique, pour le développement économique, ou pour le financement du fonds des générations, le potentiel énergétique du Québec est un atout majeur qui mérite selon nous une meilleure exploitation.

Par ailleurs, la FCCQ ne peut passer outre la fiscalité des entreprises, en particulier la question de la taxe sur le capital. Nous recommanderons au gouvernement de faire un effort supplémentaire pour rejoindre la tendance internationale en terme de compétitivité fiscale.

Enfin, la FCCQ souhaiterait soumettre un ensemble de recommandations afin de favoriser les projets porteurs en termes de création d'emplois et de la création de richesse.

2. Les infrastructures : un facteur essentiel de productivité

Un enjeu fondamental pour une croissance durable

Les infrastructures font partie de la charpente des économies modernes. La FCCQ est d'avis que la question des infrastructures, dans leur disponibilité comme dans leur qualité, font partie intégrante de la problématique d'un développement économique durable.

Les grands projets en infrastructures ont dans le passé constitué un levier essentiel au développement de la province. Dans l'avenir, les infrastructures seront de première importance dans la recherche de gains de productivité. Selon une étude de Statistiques Canada, 20 % des gains de productivité réalisés au Canada sont portés par les investissements en infrastructures. De plus, 1 dollar investi en infrastructures publiques permettrait de réduire les coûts des entreprises de 0,17 \$ et assurerait un retour dans les caisses de l'état de 0,24 \$. Il a également été évalué qu'un investissement de 100 millions de dollars mènerait à la création de 1200 emplois. L'impact sur la compétitivité de nos entreprises et le potentiel de croissance de notre économie est tout à fait significatif. **De plus, les investissements en infrastructures publiques n'ont pas un effet qui se limite à l'univers municipal et local.** En particulier, les infrastructures de transport ainsi que les infrastructures de télécommunication sont déterminantes à l'échelle macroéconomique.

Le Québec accuse aujourd'hui un déficit en termes d'infrastructures publiques qui nuit à l'efficacité de notre économie et à la rentabilité de nos entreprises. Selon l'Union des municipalités du Québec, ce déficit est évalué pour le Québec à 15 milliards de dollars pour les 20 prochaines années. Le manque d'entretien des infrastructures québécoises compromet par ailleurs la valorisation des investissements déjà consentis. La baisse de la qualité des infrastructures pèsera sur la productivité de notre économie et sur la compétitivité de nos entreprises si nous n'investissons pas massivement et rapidement. En ce sens, le gouvernement devrait envisager un plan de long terme sur les infrastructures.

Un ensemble de programmes fédéraux et provinciaux sont destinés au financement des infrastructures publiques. Grâce au renouvellement de certains de ces programmes, du transfert des taxes sur l'essence et du pacte des municipalités, une augmentation des investissements en infrastructures publiques est prévue d'ici 2010. Cependant, ces fonds doivent également répondre à des besoins énormes pour les infrastructures relatives au drainage et aux traitements des eaux. La FCCQ craint que, malgré tous les efforts consentis, les efforts exercés sur les infrastructures de transport restent insuffisants.

La FCCQ est d'avis que les infrastructures de transport et de télécommunication doivent faire l'objet d'une nouvelle vision de la part des instances gouvernementales. L'étendue de la globalisation force nos entreprises à intégrer ce qui convient maintenant d'appeler des réseaux globaux de logistique. Dans la vision économique de la FCCQ, *Pour un Québec gagnant*, le réseau des chambres de commerce reconnaît parmi les 10 secteurs stratégiques du Québec, les activités reliés à la valorisation de la chaîne d'approvisionnement, activités qui jouent un rôle de plus en plus important dans la performance de l'économie québécoise. Au cœur des activités de logistique, se trouvent la disponibilité et la qualité des réseaux de transport et de télécommunications. La position stratégique du Québec en tant que source d'approvisionnement demande de s'interroger sur la meilleure intégration possible de notre économie à un réseau global de logistique.

Dans le contexte mondial actuel, les systèmes de transport doivent être repensés de façon à aider les entreprises à intégrer leurs activités dans une chaîne d'approvisionnement efficace et en tirer ainsi tous les bénéfices. Il s'agit d'un enjeu important dans un objectif de développement durable quelle que soit la région, quel que soit le secteur d'activité. L'agressivité de la concurrence internationale suggère de répondre rapidement au déficit en infrastructures. Au cours des 20 dernières années, les infrastructures ont accusé une accélération marquée de leur vieillissement. Bien que ce dernier semble s'être stabilisé au cours des dernières années grâce à des niveaux importants d'investissements, les efforts doivent cependant être redoublés pour converger vers des actifs véritablement porteurs en termes de développement économique. Cependant, les structures actuelles de financement des infrastructures ne permettent que très difficilement d'engager des

niveaux conséquents d'investissements. Le contexte actuel impose pourtant non seulement le financement d'entretien régulier mais également des investissements durables pour une modernisation continue de nos infrastructures.

L'économie québécoise dépend largement de ses exportations. Les réseaux de transport comprennent également les infrastructures transfrontalières qui, avec les nouveaux enjeux reliés à la sécurité des frontières, doivent être considérés parmi les infrastructures stratégiques. De plus, l'accélération de la concurrence internationale, fait de la rapidité des déplacements un facteur de compétitivité important. Le relâchement des exportations constaté au cours des dernières années suggère d'autant plus de faciliter les passages transfrontaliers, en se rappelant du fait que notre proximité avec l'important bassin de la Nouvelle-Angleterre est un atout important pour l'économie québécoise et rend vitale la bonne fluidité des voies commerciales.

La FCCQ souhaiterait également souligner le fait que la qualité du réseau de transport est essentielle au développement des régions.

Les inégalités régionales en termes de vitalité économique peuvent être réduites par une distribution adéquate des infrastructures de télécommunications. Nombreuses sont les régions du Québec qui ne sont pas correctement couvertes par un réseau à larges bandes. Il convient de plus en plus de parler de *fracture numérique*. Les infrastructures de télécommunications sont sans conteste indispensables à l'intégration mondiale des entreprises du Québec. De plus, comme dans le cas des transports, la qualité des infrastructures de télécommunication participe à la rentabilité de l'aide gouvernementale au développement, à la diminution des coûts de transactions des entreprises et à l'accélération de l'innovation.

Le besoin en infrastructures est définitivement un enjeu de financement. Le renouveau des infrastructures au Québec doit en effet être envisagé dans un contexte budgétaire difficile. Bien que le financement des infrastructures soit en concurrence avec de nombreux autres impératifs publics, le Québec ne peut faire l'impasse sur des infrastructures de qualité.

La FCCQ est d'avis que le gouvernement doit aller de l'avant dans les modes innovants de financement afin de pourvoir l'économie québécoise des infrastructures de transport et de télécommunication qui pousseront la productivité globale de la province.

Apprivoiser les modèles de partenariats public-privé (PPP)

Le Québec doit davantage apprivoiser dans l'avenir les différents modèles de PPP pour pouvoir s'engager dans de grands chantiers qui favoriseront l'attraction du Québec, la productivité de son économie et le dynamisme des investissements. Sans être une panacée, les différentes formules de partenariats public-privé présentent des solutions originales à des problématiques de financement et d'opération complexes. D'ailleurs, il s'agit d'une structure de financement qui se propage dans l'ensemble des pays occidentaux, tous plus ou moins confrontés aux mêmes problématiques de financement public.

Les PPP sont à juste titre au cœur des débats sur le financement des infrastructures publiques : les pressions concurrentielles poussent les normes en matière d'efficacité de l'ensemble de notre économie.

La réalité des besoins du Québec en infrastructures est bien établie et bien partagée. Il s'agit non seulement de renouveler des infrastructures vieillissantes mais également de les augmenter et les adapter aux tendances observées partout ailleurs en faveur d'infrastructures modernes. Cependant, les leviers publics de financement sont largement insuffisants et de surcroît irréguliers. En même temps, le financement privé a besoin de l'engagement public dans un partenariat solide. En effet, par nature, les investissements en infrastructures se rentabilisent sur le long terme. Dans un contexte favorisant davantage une rentabilité rapidement observable, le gouvernement du Québec a tout intérêt à manifester au travers d'action concrète sa ferme volonté de développement avec le secteur privé une collaboration durable.

Le contexte actuel exige des progrès qui ne sont possibles sans transgression des modèles existants. L'énormité des besoins en infrastructures est en concurrence avec l'énormité des besoins en éducation et en santé. Étant donné l'état des finances publiques, pour lesquelles le contexte économique et social ne sera pas favorables au cours des prochaines années, les modèles de PPP constituent un excellent moyen pour répondre aux besoins à long terme en infrastructure dans un contexte de plus en plus exigeant vis-à-vis de la rentabilité des investissements, publics ou privés. Rappelons, en effet, que les PPP ne change pas le problème du financement des opérations courantes du gouvernement mais ont le mérite d'augmenter les exigences de rentabilité, d'exercer un meilleur contrôle sur les coûts et donc de faire de ces investissements des investissements rentables. C'est aussi cette rentabilité qui participe aussi à notre productivité et à l'augmentation de notre niveau de vie.

La FCCQ est d'avis que le développement durable de notre économie peut trouver de nouvelles avenues par une relation plus étroite entre le secteur privé et le secteur public dans le financement et la livraison de biens dits *publics*.

Les infrastructures – recommandations de la FCCQ

Le Québec et ses municipalités doivent conjuguer avec un déficit de leurs infrastructures de moins en moins tenable. Le financement des infrastructures est une question complexe car elle implique tous les paliers du gouvernement et des plans d'investissements en infrastructures publics différents. Cela justifie d'autant plus une approche globale et intégrée dans la conception d'un plan de développement des infrastructures.

Les défis exprimés ci-haut mènent la FCCQ à formuler la recommandations suivantes :

1. Renouveler sa politique sur les infrastructures en se dotant d'un cadre global et intégré.
2. S'assurer d'une concertation continue avec les acteurs concernés afin de réaliser un plan d'évaluation complet des besoins en termes d'infrastructures locales et stratégiques.
3. Envisager le développement des infrastructures dans une approche durable, en privilégiant des investissements de qualité et en s'assurant du financement adéquat de l'entretien et de la rénovation des actifs existants.
4. Que dans l'affectation des fonds consacrés au domaine du transport, la priorité soit clairement exprimée en faveur des investissements qui contribuent à l'amélioration de la fluidité sur les réseaux servant aux exportations. Favoriser notamment le développement des frontières intelligentes, notamment en accordant un crédit d'impôt aux entreprises adoptant le programme de C-TPAT ainsi que les infrastructures reliées au développement des corridors de commerce.
5. Accélérer le recours et à la mise en œuvre de PPP afin de s'assurer de la modernisation de nos infrastructures à un niveau suffisamment porteur pour le développement du Québec.

3. Le potentiel énergétique du Québec est au cœur de nombreux enjeux

Partout dans le monde, l'énergie constitue un enjeu stratégique de premier ordre. Il y a les pays qui ne disposent pas de source d'énergie et qui s'inquiètent des conséquences à moyen et long termes de leur dépendance à l'égard des approvisionnements étrangers en énergie. Il y a ceux qui ne disposent que de sources polluantes d'énergie et qui les exploitent malgré tout, faute de mieux, à la fois pour leur consommation intérieure et pour l'exportation. Et puis il y a quelques rares nations qui ont la chance d'avoir de l'énergie propre, renouvelable, pas ou peu polluante. Nous sommes de celles-là.

Aujourd'hui, l'énergie est considérée comme un patrimoine, un atout, une richesse. Mais au Québec, où l'on dispose pourtant de sources considérables d'énergie, et de l'énergie propre pour l'essentiel, plusieurs personnes sous-estiment nettement l'importance de notre potentiel. On associe la perspective d'une exploitation accrue de notre potentiel énergétique à une conception néo-libérale du développement, ce qui la diabolise passablement.

Et pourtant, les autres pays qui ont un potentiel énergétique cherchent par divers moyens d'en tirer le plus grand profit. À peu près personne ne laisse dormir une pareille richesse inexploitée. L'énergie est sans doute aujourd'hui la plus importante source de création de richesse au monde. Il y a même un véritable engouement des milieux financiers pour l'énergie douce. En 2005, 48 milliards de dollars ont été investis par les sociétés de capital de risque dans des projets de production d'énergie douce ou propre, soit 62 % de plus que les montants investis en 2004¹.

Le Discours sur le budget représente une occasion privilégiée de réitérer l'importance de l'énergie comme outil de création de richesse collective. L'importance du potentiel énergétique du Québec mérite de faire l'objet d'une exploitation plus poussée et plus harmonieuse. La FCCQ souhaite que le prochain Discours sur le budget mettent plus précisément en action les intentions énoncées dans la dernière politique énergétique du gouvernement. En particulier en :

- a) **Poursuivant le développement des grands projets hydroélectriques**, notamment par le maintien d'un sain dialogue avec les populations autochtones concernées et par la réalisation des études d'impact environnemental adéquates. Nous tenons à rappeler qu'il y a, au Québec, quelque 4 500 rivières et que seulement 73 d'entre elles, soit 1,6 %, sont exploitées à des fins de production d'électricité, ce qui laisse passablement d'espace disponible pour le canotage et les autres activités récréatives.
- b) **Intensifiant les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'économie d'énergie**. Chaque kilowatt heure économisé peut servir à produire davantage d'activité industrielle ou peut être vendu à l'extérieur, avec profit pour la société québécoise.
- c) **Déterminant des balises pour le développement de l'énergie éolienne** et en offrant une aide conseil aux municipalités afin qu'elles soient davantage en mesure d'encadrer le développement associé à l'exploitation de potentiel éolien de leur territoire. L'absence d'un encadrement adéquat crée actuellement un flottement qui est de nature à entretenir un climat de méfiance à l'égard d'une ressource importante qui doit être gérée au profit des collectivités touchées et de l'ensemble du Québec. Des pays très exigeants en matière d'environnement, comme le Danemark et la Suède, réussissent à exploiter leurs ressources éoliennes de façon harmonieuse et profitable... et sans nationalisation tous azimuts.

¹ Wall Street's new love affaire – Why some of the world's smartest investors are betting billions on clean energy? Business Week, 14 août 2006.

- d) **Intensifiant les travaux d'exploration du gaz et du pétrole dans l'Est du Québec et dans le golfe St-Laurent**, selon des procédures qui protègent l'environnement et les ressources halieutiques. Le Canada a réussi, sans créer de catastrophes, à exploiter de façon intensive, les ressources de l'Arctique, l'un des plus sensibles écosystèmes du monde. Rien ne nous empêcherait d'explorer, de manière responsable, le sous-sol marin du golfe afin de vérifier pour de bon son potentiel en gaz naturel. La Norvège, pays de pêche et de navigation, est devenue l'un des pays les plus prospères au monde grâce à l'exploitation rationnelle du pétrole au large de ses côtes. Pourquoi le Québec maritime renoncerait-il par avance à une richesse potentielle et se contenterait de ses ressources traditionnelles, ressources largement épuisées par ailleurs ?

Le Québec a le privilège d'avoir un important potentiel énergétique. Et il s'agit d'une ressource qui ne peut faire autrement que prendre de la valeur à mesure que s'épuisent les combustibles fossiles et que les besoins en énergie s'accroissent avec l'augmentation de la population mondiale et le relèvement du niveau de vie. Alors, il importe de mettre en place les conditions qui vont favoriser l'exploitation civilisée de ce patrimoine largement renouvelable pour accroître notre richesse collective et accélérer notre développement.

4. La fiscalité des entreprises

Face à la concurrence des pays émergents, de la définition des nouvelles normes de productivité et de l'entrée des entreprises dans une course à l'innovation, les économies occidentales doivent s'engager dans des réformes économiques de grande envergure : la maturité des économies occidentales et le poids de leurs structures fait contraste avec la fougue des économies en développement et leur situation de «tout à bâtir».

La faiblesse des coûts de main-d'œuvre dans les économies émergentes réduit la compétitivité des manufacturiers québécois. De plus, la force du dollar américain ne résiste plus au déficits jumeaux et, avec l'effet de l'industrie pétrolière dans l'Ouest canadien, hisse le huard au-dessus d'un seuil forçant de manière définitive le repositionnement de nos exportateurs. Par ailleurs, la faiblesse de notre productivité réduit le niveau de vie des québécois et la capacité des entreprises à investir, conduisant à une situation de sous-investissement.

L'économie a changé. On reconnaît depuis quelques années que l'économie est une économie du savoir. L'avènement d'internet, la globalisation de l'information, l'accélération de l'innovation, la concurrence des pays émergents —qui va d'ailleurs rapidement rejoindre une production à forte intensité technologique— sont autant d'éléments laissant entendre qu'il faille de plus en plus parler d'économie de l'immatériel, une économie dont la croissance, au-delà de l'éducation et de la formation, doit compter sur l'innovation, c'est à dire sur le talent et la créativité.

Or, comme nous le mentionnions dans notre *Lettre économique* de novembre 2006 : «*Pour que l'innovation mène une entreprise vers davantage de compétitivité, il faut que cette entreprise intègre d'abord à son organisation la fine pointe de la technologie et les meilleures pratiques. Il s'agit d'un préalable pour ensuite entrer dans les canaux d'innovation des marchés particuliers, exploiter les variations technologiques et éventuellement développer une marge concurrentielle.*»

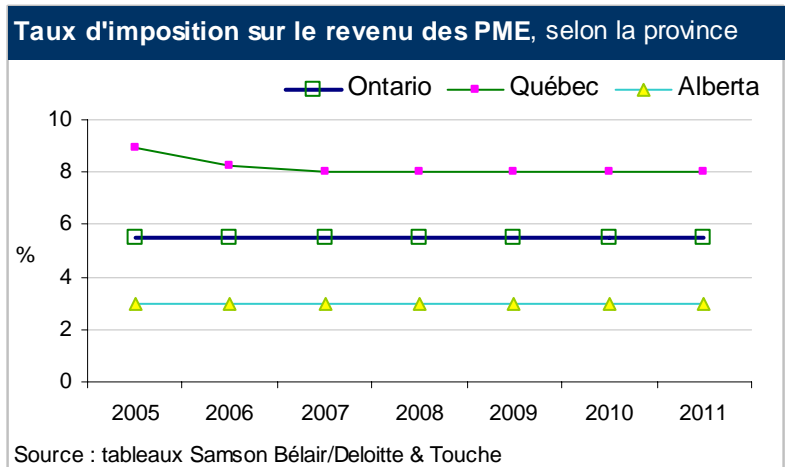
Les entreprises du Québec doivent adhérer à une nouvelle culture de l'investissement et à une nouvelle culture de l'innovation. La FCCQ est convaincue que la dernière **stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation** en facilitera l'essor. Cependant, la hauteur des enjeux exige davantage. Cette nouvelle culture doit en effet appuyer un développement pour lequel la qualité de notre croissance est mesurée dans sa durabilité. Cela implique que les entrepreneurs doivent alimenter de manière constante leur compétitivité. D'ailleurs, les investisseurs et les créanciers seront eux-mêmes de plus en plus exigeants dans la qualité de la rentabilité.

Dans ce contexte, la FCCQ reste d'avis que le développement économique a besoin d'un coup de pouce palpable dont le point de départ est fiscal.

La FCCQ a longtemps sollicité le gouvernement sur le fardeau fiscal des entreprises québécoises. Parmi les réformes qui s'imposeront tôt ou tard au gouvernement québécois figure effectivement la réforme fiscale. Cette dernière s'avérait nécessaire dans le passé, elle est urgente aujourd'hui.

La FCCQ a reconnu au cours des dernières années l'effort du gouvernement pour s'orienter vers une réforme de la fiscalité. Cependant, tout en saluant les premières mesures engagées, la FCCQ souhaite rappeler que :

- L'imposition des revenus des PME



- au Québec reste largement supérieure à celle des autres provinces canadiennes.
- La baisse du taux d'imposition des revenus des PME, proposée lors du budget 2006-2007, a été grignotée par les mesures d'harmonisation sur l'imposition des dividendes, poussant finalement à la hausse le fardeau fiscal des PME.
- La hausse prévue de l'imposition des revenus pour les grandes entreprises va à contre-sens de la tendance à la baisse du taux général d'imposition. Bien que le taux général reste inférieur au taux constaté dans les autres provinces, cette augmentation n'est pas compensée par une diminution significative de la taxe sur le capital. Si la compétitivité fiscale s'améliore au Québec avec la réforme entamée, sa variation est en tout cas beaucoup trop peu palpable pour véritablement offrir le levier dont a besoin l'économie du Québec.
- D'ici 2008, il est prévu une diminution de la taxe sur le capital de 0,525 % en 2006 à 0,36 % en 2008. La FCCQ est naturellement ravie de cette perspective, étant donné le caractère extrêmement dommageable de la taxe sur le capital sur la vitalité de notre économie. Cela dit, la FCCQ est déçue par le fait que l'exemption de cette taxe se trouve un seuil plutôt bas (1 million de dollars), surtout lorsqu'on le compare avec les autres provinces (par exemple 12,5 millions en Ontario).
- Sur les 3,8 milliards de dollars des taxes sur le capital prélevées au Canada par les gouvernements provinciaux, 1,43 milliard de dollars ont été en 2006 prélevés au Québec (une part de 37,6 % sur le total canadien), soit 0,522 % du PIB québécois. En Ontario, la taxe sur le capital pèse 0,26 % du PIB.
- L'impact de la taxe sur le capital est loin d'être négligeable. Malgré la volonté manifestée au cours des dernières années par le gouvernement du Québec à l'effet de l'abolir.

TAXE SUR LE CAPITAL

	2006		2007		2008	
	Taux en %	Exemption (millions \$)	Taux en %	Exemption (millions \$)	Taux en %	Exemption (millions \$)
Fédéral (1)	-	-	-	-	-	-
Saskatchewan (2)	0,6/0,3	20	0,3/0,15	20	0,15/0	20/s.o.
Manitoba (3)	0,3/0,5	5	0,3/0,5	10	0,3/0,5	10
Ontario (4)	0,3	10	0,285	12,5	0,285	15
Québec (5)	0,525	1	0,49	1	0,36	1
Nouveau-Brunswick (6)	0,25	5	0,2	5	0,1	5
Nouvelle-Écosse (7)	0,275-0,25/ 0,55-0,5	0/5	0,25-0,225/ 0,5-0,45	0/5	0,225-0,2/ 0,45-0,4	0/5

Source : Samson Bélair/Deloitte & Touche

- (1) L'impôt fédéral sur le capital est éliminé à compter de 2006.
- (2) Exemption générale de 10 M\$ et exemption additionnelle pouvant atteindre 10 M\$.
Taux réduit à 0,3 % au 1er juillet 2006 et à 0,15 % au 1er juillet 2007.
La taxe sur le capital sera éliminée à compter du 1er juillet 2008.
- (3) Taux de 0,3 % sur le capital imposable entre 10 M\$ et 20 M\$.
Taux de 0,5 % sur le capital imposable excédant 20 M\$.
Sous condition d'un budget équilibré, à compter du 1er juillet 2008, le taux sera réduit à 0,2 % sur le capital imposable entre 10M\$ et 20M\$ et à 0,4 % sur le capital imposable excédant 20M\$.
- (4) Taux réduit à 0,225 % pour 2009
Élimination de la taxe sur le capital en 2010 si la situation financière de la province le permet.
- (5) Taux réduit à 0,29 % pour 2009.
Réduction partielle de l'exemption maximale lorsque le capital versé se situe entre le montant de cette exemption et quatre fois le montant de celle-ci.
- (6) La taxe sur le capital sera éliminée à compter de 2009.
- (7) Réductions de taux au 1er juillet de chaque année.
Taux inférieurs applicables au capital imposable excédant 10 M\$ (sans exemption);
taux supérieurs applicables au capital imposable entre 5 M\$ et 10 M\$ (exemption de 5 M\$).
La taxe sera réduite progressivement pour être éliminée en 2012.

Fiscalité des entreprises - Recommandations de la FCCQ

La FCCQ recommande d'accélérer la réforme fiscale des entreprises en abolissant dès l'année prochaine la taxe sur le capital.

La faiblesse des investissements des entreprises est probablement ce qui pénalisera la croissance économique de la province en 2007. La FCCQ craint que la lourdeur du fardeau fiscal combiné avec une structure défavorable à l'investissement et au dynamisme de l'emploi soit une des cordes qui explique la lenteur de la restructuration industrielle au Québec. L'abolition de la taxe sur le capital enverra un signal très positif aux investisseurs.

5. Favoriser la réalisation et la valorisation des projets porteurs en termes de développement économique

Nous connaissons tous l'état des finances du gouvernement du Québec et la faible marge de manœuvre que détient le ministre des Finances lorsqu'il prépare son budget annuel. Aussi, la Fédération des chambres de commerce du Québec entend-elle faire preuve de retenue dans les recommandations qu'elle formule à l'égard du soutien au développement économique, ne souhaitant pas augmenter significativement les dépenses de l'État. Il s'agit d'avantage d'utiliser de manière plus optimale certaines ressources et de déplacer des priorités en faveur d'actions qui sont davantage porteuses de retombées en matière de développement.

Nous n'avons pas besoin d'épiloguer longuement non plus pour démontrer que le Québec souffre, et ce depuis longtemps, d'une sorte de sous-investissement du secteur privé. Il n'y a pas suffisamment de projets économiques qui sont menés à terme. Nous proposons donc cinq actions qui seraient de nature à accroître la réalisation de projets créateurs de richesse et d'emploi.

- a) **Publier la politique de développement économique régional.** Au cours de la dernière année, le gouvernement a mené d'importants travaux devant conduire à l'adoption d'une politique de développement régional. En octobre dernier, la Fédération des chambres de commerce du Québec a présenté au gouvernement un document étoffé dans lequel elle prend position en faveur d'une orientation nettement économique de la prochaine politique de développement régional.

La prise de position de la Fédération s'articule autour de cinq considérations importantes :

- Le gouvernement doit effectivement clarifier ses orientations en matière de développement régional et comme les ressources de l'État sont rares, il faut que la prochaine politique de développement accorde une nette priorité au développement économique des régions.
- Cette future politique de développement régional doit s'adresser à l'ensemble des régions du Québec. Le gouvernement doit certes venir en aide aux régions qui sont aux prises avec des difficultés économiques. Il doit aussi soutenir les secteurs économiques à fort potentiel de croissance, qui se retrouvent surtout dans les régions dites centrales, secteur qui doivent renforcer leur compétitivité afin de réaliser des gains sur marchés mondiaux. Enfin, la future politique doit reconnaître les défis économiques qui se posent à la Métropole et aider les agents économiques de Montréal à les relever.
- La prospérité économique des régions passe avant tout par la réalisation de projets d'investissement privés comportant un niveau de plus en plus élevé d'innovation. L'aide de l'État devrait être accordée en priorité au soutien à ce genre de projet.
- L'écart de développement entre les régions demeure hautement préoccupant. La Fédération soutient donc les initiatives du gouvernement qui visent à accélérer le développement économique des régions ressources. Elle s'attend à ce que la gestion de ces mesures soit la plus rigoureuse possible et que les ministères documentent en toute transparence l'effet des mesures spéciales d'aide aux régions ressources à la fois pour les régions qui en bénéficient et pour les entreprises des autres régions.
- Il est essentiel que le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral harmonisent leur vision du développement régional et s'entendent sur les priorités d'affectation des ressources disponibles pour favoriser la prospérité dans toutes les régions du Québec.

La Fédération recommande que le gouvernement rende publique, dans la foulée du Discours sur le budget, la nouvelle politique de développement économique régional.

- b) **Insister davantage sur la recherche industrielle.** Le Québec, notamment grâce aux fonds propres du gouvernement et à ses mesures fiscales, fournit un effort considérable en matière de recherche-développement. En adoptant la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le gouvernement a, exprimé son intention d'orienter une partie des fonds consacrés à la recherche vers des applications commerciales et industrielles. Nous saluons cette orientation. Cependant, à part les crédits d'impôt remboursables à la R&D, qui donnent lieu à de la recherche industrielle, il semble que la nouvelle politique sur l'innovation ne soit pas assez claire sur les transferts gouvernementaux qui seront effectivement dédiés à la commercialisation de produits innovants. Malgré le discours officiel, la recherche subventionnée par les gouvernements s'effectue essentiellement en milieu universitaire ou institutionnel et ne conduit que très exceptionnellement au développement d'un nouveau produit ou d'une innovation à portée industrielle. Le secteur des biotechnologies affiche une meilleure performance à ce chapitre, mais ses retombées réelles en terme de création d'emplois en dehors du secteur de la recherche demeurent faibles, compte tenu de l'importance des investissements publics qui y sont consentis.

Tout en respectant la dynamique propre du secteur de la recherche, le gouvernement pourrait exiger qu'une partie de sa contribution financière ait comme objectif clairement avoué de favoriser la transformation des savoirs en nouveaux produits et services de même qu'en avantages concurrentiels pour les entreprises du Québec. La Finlande a réussi ce rapprochement salubre entre les milieux de recherche et l'industrie. Elle affecte une partie importante de ses crédits directs de soutien à la recherche à la réalisation de projets conjoints entre l'industrie et les centres de recherche. Il serait sans doute pertinent de diriger de la sorte une partie des budgets de recherche du gouvernement du Québec.

- c) **Accroître les ressources dédiées au transfert technologique.**

L'innovation résulte généralement des efforts en R&D. Or, une part substantielle des crédits d'impôt à la R&D et à la nouvelle économie profite aux grandes entreprises. Un mécanisme efficace de transfert technologique pourrait compenser largement la faiblesse relative des investissements en R&D dans les PME.

La FCCQ recommande donc qu'une aide modulée soit offerte aux universités et aux centres collégiaux de transfert et de technologie (CCTT) afin qu'ils aient davantage de moyens d'accompagner les entreprises dans l'innovation technologique. Il faudrait cependant qu'une véritable gestion par résultats soit appliquée à ces investissements publics dans le transfert technologique en ce sens que les crédits seraient accordés ou renouvelés en fonction des liens réels établis entre les établissements d'enseignement et les entreprises, en particulier les PME.

- d) **Accompagner les promoteurs dans la structuration des projets.** Les projets économiques d'une certaine envergure s'élaborent lentement et avec le concours de divers experts. Ils aboutissent au terme de plusieurs démarches visant à clarifier les aspects technologiques, à explorer les marchés potentiels et à effectuer la recherche de financement. Un grand nombre de « bonnes idées » et même « d'idées géniales » n'aboutissent pas à des projets concrets simplement parce que personne n'aide à la structuration du projet et à son cheminement à travers les dédales des institutions publiques et privées.

Dans la plupart des régions, et davantage encore dans les régions périphériques, il n'existe pas de ressources dédiées au soutien à l'élaboration plus concrète des projets d'une certaine envergure qui semblent a priori offrir un bon potentiel de développement. Il s'agit d'une lacune majeure qui freine sans doute l'exploitation du plein potentiel de ces régions. Les organismes locaux (CLD, SADC...) ont rarement l'expertise pour finaliser de tels projets majeurs.

La FCCQ recommande que le gouvernement affecte dans chaque région certains spécialistes de l'accompagnement des promoteurs de projets d'envergure viables et que ces spécialistes aient suffisamment d'autorité pour pouvoir mobiliser les ressources régionales et centrales des ministères à vocation économique et des sociétés d'État afin de finaliser les projets et de rassembler les conditions propices à leur réalisation. Dans cet exercice de maturation des projets, les représentants du gouvernement devraient aussi faire appel à l'expertise privée disponible dans la région et chercher à mobiliser la communauté d'affaires, à l'exemple des tables entrepreneuriales mises sur pied dans certaines régions à l'initiative des chambres de commerce.

- e) **Assurer la disponibilité de capital pour les entreprises en expansion.** La FCCQ tient en premier lieu à exprimer sa satisfaction à l'égard de l'action du gouvernement en matière de capital de risque. Grâce à plusieurs initiatives, le gouvernement a contribué à résoudre bien des problèmes d'accès au financement au niveau régional et local.

Deux situations demeurent cependant préoccupantes. La première concerne le financement des entreprises de haute technologie au stade précoce de l'amorçage. À cette phase, les risques sont très grands et les investisseurs privés hésitent à s'y engager. Le soutien de l'État est encore nécessaire.

En deuxième lieu, il y a un besoin répandu d'accès au financement pour l'expansion des entreprises de haute technologie. Une fois que l'entreprise a franchi toutes les étapes de haut risque, qu'elle a commencé à réaliser ses premières ventes, elle a souvent besoin de capitaux importants pour se lancer à la conquête des grands marchés, parfois à l'échelle mondiale. Présentement, parce qu'elles ont de la difficulté à obtenir les capitaux qui leur permettraient de financer cette phase décisive, de nombreuses entreprises innovantes acceptent une offre d'achat (souvent américaine). On perd ainsi la propriété d'une entreprise au moment où elle est susceptible d'offrir les plus grands bénéfices alors qu'on a assumé tous les risques durant sa période de recherche, d'incubation et d'amorçage.

La FCCQ recommande donc qu'une attention particulière soit portée aux besoins de financement des entreprises dans la phase d'amorçage et que le gouvernement convienne avec les institutions publiques et privées de capital de risque des conditions qui favoriseraient la disponibilité de capital de croissance pour les entreprises innovantes rendues au stade de la conquête des marchés mondiaux.

- f) **Mettre sur pied une agence d'analyse économique.** La FCCQ a fait la démonstration que dans le débat public actuel et dans le traitement médiatique qui est accordé aux projets de nature économique, il y a un net déséquilibre en faveur des préoccupations d'ordre social et environnemental au détriment des aspects économiques du dossier. Une agence ayant le mandat de fournir des données factuelles et des analyses objectives sur les aspects économiques d'un projet majeur faisant l'objet de controverses contribuerait à rééquilibrer le débat public. Cela créerait une toute nouvelle dynamique : à l'égard d'un projet d'envergure qui fait l'objet de débats, les médias et l'opinion publique prendraient connaissance d'analyses et de faits produits par un organisme indépendant et crédible. En toute honnêteté, on ne pourrait pas ignorer ces données objectives. Cela changerait la dynamique des rapports entre les acteurs intervenant dans le débat. Les points de vue purement idéologiques continueraient certes à s'exprimer, mais ils seraient reçus et jugés par rapport à une information mieux documentée.

Tout compte fait, pour un faible investissement, le gouvernement, en créant cette agence et en lui donnant les moyens de travailler avec rigueur et transparence, apporterait une contribution de premier ordre au mode de traitement des projets économiques et des activités industrielles dans notre société. Nous en avons bien besoin pour notre propre prospérité et notre équilibre démocratique.

6. Conclusion

Les membres de la FCCQ considèrent que le prochain énoncé du budget du gouvernement du Québec doit recentrer la politique fiscale et la politique budgétaire autour de l'impératif de la création de richesse. Dans un contexte où la technologie et les savoirs sont globalisés, le jeu concurrentiel évolue très rapidement : la planification à long terme est fondamentale et complexifie l'équation de la croissance. En ce sens, le développement durable passe par des investissements orientés vers l'avenir. La FCCQ est tout à fait consciente des difficultés structurelles auxquelles est confronté le gouvernement du Québec. La FCCQ insiste donc cette année sur les priorités suivantes :

1. L'élaboration d'un cadre global et intégré autour des investissements en infrastructures publiques et donner un coup d'envoi à une mise en marche des PPP
2. La mise en œuvre de la politique énergétique du gouvernement et la pleine exploitation de notre potentiel énergétique
3. L'annulation de la taxe sur le capital, afin de véritablement faire un pas en avant dans le sens de la réforme fiscale
4. Favoriser la réalisation et la valorisation des projets porteurs en termes de développement économiques, en favorisant notamment la recherche industrielle et en mettant en place une agence d'analyse économique

L'année 2007 sera marquée par un relatif ralentissement économique au Québec. La restructuration des industries traditionnelles est apparemment très lente, les investissements des entreprises, en particulier les entreprises manufacturières, sont globalement insatisfaisants. Par ailleurs le ralentissement des marchés immobilier et de la construction —marchés qui ont largement encouragé la croissance économique au cours des dernières années— va probablement laisser l'effet d'une douche froide surtout si les investissements des entreprises ne prennent pas le relais des investissements des particuliers. La FCCQ est d'avis que, à court terme, bonne ou mauvaise conjoncture au sud de la frontière, la non-accélération des investissements des entreprises est de très mauvais augure pour la compétitivité du Québec et sa capacité à créer de la richesse.

Reconnaissant dans sa vision économique *Pour un Québec gagnant* l'impératif de s'accorder aux nouvelles orientations du développement durable, la FCCQ souhaite, pour finir, solliciter l'attention du gouvernement sur la robustesse financière et concurrentielle des entreprises du Québec qui est alors requise pour pouvoir prendre le tournant imposé par ce nouveau contexte. Si le développement durable s'oriente vers un objectif sociale et environnemental, il est définitivement véhiculé par l'activité économique en tant que tel. Or, la communauté d'affaires s'inquiète de la compétitivité de la province et de l'agressivité de la concurrence internationale. Ainsi, pour finir, la FCCQ souhaite rappeler l'importance de cultiver toutes les sources favorables à un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises du Québec. Alors que toutes les tendances convergent vers le besoin d'augmenter l'efficacité et l'efficience de notre économie, l'impératif d'augmenter les investissements publics et privés afin de bâtir au Québec une croissance économique durable nous apparaît comme une urgence.